



Non-remboursement suite à un "double encaissement"

Par nousdeux, le 01/02/2011 à 14:30

Bonjour,

Avec mon ami nous avons acheté pour près de 1.400 € de matériel pour la construction de notre maison début novembre. Cet achat rentrant dans notre crédit immobilier, nous avons souhaité que notre banque procède directement au règlement de la société par virement bancaire et avons alors laissé un chèque de caution.

La banque a effectué le virement le jour même mais la société a fait une erreur et a également encaissé le chèque de caution.

Me rendant compte de l'erreur, j'ai immédiatement prévenu l'agence, le 6 novembre 2010, qui a fait le nécessaire auprès du siège, à Paris, pour que nous soyons remboursés au plus vite. Celui-ci nous a affirmé qu'il nous envoyait un chèque.

Début janvier, toujours sans nouvelle du remboursement, l'agence a contacté le siège : le chèque aurait été posté le 22 novembre (soit quand même 16 jours après!) mais il aurait été perdu par la poste.

Le 7 janvier, nous avons donc transmis une lettre de désistement et un RIB pour que l'opération soit effectuée rapidement.

Toujours sans nouvelle, le 21 janvier, l'agence a rappelé le siège. J'ai alors reçu un courriel du "service crédit client" du siège m'informant que tout avait été mis en oeuvre pour que je reçoive le remboursement la semaine suivante, ce qui ne fut pas le cas.

Aujourd'hui 1er février, nous n'avons toujours pas été remboursé, ce qui pose des problème avec la banque et nous empêche d'avancer les travaux de notre maison. Avant d'appeler directement le siège, j'aurais souhaité savoir comment faire pression sur eux et savoir ce que je suis en droit de leur réclamer exactement (sachant que cela nous a occasionné des frais

banquaires).

Je vous remercie d'avance pour votre réponse.

Cordialement.

Par **mimi493**, le **01/02/2011** à **14:57**

LRAR de mise en demeure de rembourser, qu'à défaut vous saisirez la justice pour obtenir ce remboursement plus des dommages et intérêts